

## Communauté de Communes Bresse 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 33  
➤ présents : 28 ➤ contre :  
➤ votants : 33 ➤ blanc :  
➤ abstention :

Date de convocation : 8 novembre 2023

#### Séance du 14 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 14 NOVEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Saint-André-de-Bâgé, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

*Etaient présents les délégués suivants :*

|             |                         |                                                                   |
|-------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Communes de | Arbigny                 | GRAS Daniel                                                       |
|             | Asnières/Saône          |                                                                   |
|             | Bâgé-Dommartin          | DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques           |
|             | Bâgé-le-Châtel          | MALATERRE Jean-Louis                                              |
|             | Boissey                 |                                                                   |
|             | Boz                     | GIRAUD Alain                                                      |
|             | Chavannes/Reyssouze     | DOUARD Dominique                                                  |
|             | Chevroux                | SAVOT Dominique                                                   |
|             | Feillens                | BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine                   |
|             | Gorrevod                | GUILLERMIN Henri                                                  |
|             | Manziat                 | LARDET Denis-CATHERIN Christian                                   |
|             | Ozan                    | PESENTI Marie-Jeanne                                              |
|             | Pont-de-Vaux            | BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise                                |
|             | Replonges               | VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-MONTErrat Raphaël |
|             | Reyssouze               | PELUS Agnès                                                       |
|             | Saint-André-de-Bâgé     | PLENARD Philippe                                                  |
|             | Saint-Bénigne           | UNIA Emily-VILARD Philippe                                        |
|             | Saint-Etienne/Reyssouze | MARGUIN Jean-Pierre                                               |
|             | Sermoyer                | PANCHOT Huguette                                                  |
|             | Vésines                 | JULLIN Gilbert                                                    |

*Etaient absents les délégués suivants :*

Monsieur Jean-Marc WILLEMS.

Monsieur Christian BERNIGAUD a donné pouvoir à Monsieur Eric DIOCHON pour voter en son nom.

Madame Isabelle MERONI a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre GAUTHERET pour voter en son nom.

Madame Andrée TIRREAU.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Freddy BEREZYIAT.

Madame Christine PACCAUD a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Madame Martine CARILLIER a été désignée secrétaire de séance.

#### **OBJET : Décision modificative n° 7 du budget Principal.**

La Communauté de Communes Bresse et Saône est compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire assurant la liaison entre les entreprises et les grands axes de circulation, supportant un trafic de poids lourds important lié à l'activité même des entreprises.

Des travaux de réfection de la chaussée de la route des Dîmes à Feillens, assurant la liaison entre l'entreprise Fraîcheur Vitale, la RD et l'autoroute, ont dû être réalisés pour un montant de 28 008 € HT ; non-inscrits au budget Action Economique.

Il convient d'augmenter le montant de la subvention d'équilibre à destination du budget Action Economique, par un mandat au compte 6521 (Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget Principal).

Des crédits affectés au compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) permettent d'abonder le compte 6521.

Les mouvements suivants sont à prévoir :

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 001-200071371-20231114-14112023\_160-BF



- 28 008 €, compte 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement », dépenses, section de fonctionnement  
+ 28 008 €, compte 6521 « Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget Principal », dépenses, section de fonctionnement

*Vu le budget Principal 2023*

*Vu les crédits pouvant être affectés,*

*Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**ADOpte** la décision modificative n° 7 du budget Principal telle que détaillée ci-dessus.

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.*

*Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,*

*Le Président,*

